

Image not found or type unknown



La demission d'un cne sur un nouveau contrat

Par **phili_old**, le **03/11/2007** à **08:26**

j'ai un cne depuis janvier 2007 et le 26/11/07 je donne ma demission pour un nouveau contrat dans une autre entreprise. je passe du batiment au commerce. j'ai un mois d'essai puis pendant 3 mois ils agandissent et je serai sans emploi .puis avoir des droits aasedic ou autre. qu'ils sont ils?